Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20260309-CCAS20260303-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR **délibération n°2026-03-03**
C.C.A.S. de LOUANNEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 7 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le sept mars à dix heures trente, les membres du C.C.A.S. se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Gervais ÉGAULT, Président du CCAS.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gervais EGAULT, Président, Karine LEGENDRE, Marc BACUS, Dominique GANNAT, Dany PAGE, Céline LE MORVAN, Stéphanie VINET, Carmen LAIZET, Christine SALAÜN.

Pouvoirs : Annie CARRON donne pouvoir à Karine LEGENDRE
Gabriel MARCHAND donne pouvoir à Marc BACUS

Excusés : Néant

Secrétaire de Séance : Sabine PONGÉRARD, directrice

Objet : Subventions 2026

Monsieur BACUS présente au Conseil d'Administration de la Caisse Communale d'Action Sociale les demandes de subventions :

Associations	Montant
Centre Alimentaire du Trégor	580.45
Les Restos du Coeur	350.00
TOTAL	**930.45**

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

VOTE les subventions pour un montant total de .

Cette somme, soit un total de 930.45 € (neuf cent trente euros et quarante-cinq centimes), sera imputée à l'article 65748 du budget de l'exercice 2026.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
Le -9 MARS 2026

Le Président,
Gervais EGAULT.

MAIRIE de LOUANNEC (Côtes-d'Armor)